GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1768. Du Samedi 22 Octobre.

AGRICULTURE.

Prix du grain à Londres, le 4 Octobre 1768.

shillings.

LE quarter de 472 liv. de 16 onces.

De Froment	32 à 46
De Drêche	23 à 28
De Seigle	18 à 19
D'Orge	18 à 20
D'Avoine	11 à 15

Le quarter du meilleur froment étant à 46 shillings, c'eſt ſur le pied de 25 ℔ 17 ß 6 d. de France le ſeptier de Paris.

Nota. Un anonyme qui prend intérêt à notre Gazette, nous a obſervé que le quarter de Londres ne peſoit que 440 liv., & que ſon rapport au ſeptier de Paris étoit de 10 quarters un quart pour 19 ſeptiers de Paris. Nous répondrons pour notre juſtification, que l'évaluation que nous avons donnée juſqu'à préſent, nous eſt toujours venue de Londres, & même imprimée. Nous venons de recevoir une autre lettre ſur le même ſujet. Nous croyons qu'il eſt eſſentiel de la publier. La voici.

Je remarque, Meſſieurs, que vous êtes dans l'uſage de fixer le quarter de froment à Londres, ce qu'on nomme *wincheſter meaſure*, à 472 liv. poids de marc. Si vous jugez bon de faire vérifier cette meſure, on ne peut vous la porter que de 420 à 430 au plus poids de marc, le plus beau froment; beaucoup de qualités me ſont paſſées par les mains, de différentes Provinces d'Angleterre, je n'en ai pas trouvés qui aient excédé 425 liv. & beaucoup de 414 à 420 liv. j'ai pris la précaution pluſieurs fois de faire meſurer & mettre en ſacs des demi-quarters, les peſer en Angleterre, & remeſurer en France avec un boiſſeau étalonné que j'ai fait venir de Londres, & conſtater ces mêmes demi-quarters au poids de marc, exactement vérifié à celui de Paris. Je ſçais, Meſſieurs, par la lecture de vos Gazettes, combien vous vous attachez à l'exactitude; ſi vous croyez devoir faire uſage de mon obſervation, je vous prie de l'agréer de la part d'un amateur de vos principes.

P. S. J'ai vu une ſeule fois du froment pour ſemences, de Sandwich, Province de Kent, peſer 440 liv. poids de marc.

REPLIQUE

Du Citoyen, Auteur de l'eſſai inſéré dans la Gazette N°. 80.

J'avois lu dans la Gazette N°. 82, des obſervations ſur mon projet d'exportation de farine de préférence aux grains. Je vois dans votre Gazette ſuivante, N°. 83, un tableau ſi frappant des avantages de l'exportation en farine, que je n'ai rien à y ajouter. J'applaudis aux calculs dans leſquels l'Auteur eſt entré, & j'y applaudis comme hom-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

me négociant en grains & en farines, qui a pour lui la pratique & l'expérience.

L'Auteur des obſervations, N°. 82, ſe trompe prodigieuſement quand il dit que la farine ſuſceptible d'humidité, ſupporte plus difficilement l'exportation que les grains.

Je n'ai eu que des pertes en exportant le grain, & il s'en eſt toujours gâté la majeure partie pendant le temps des tranſports. Je me ſuis toujours mieux trouvé pour la farine. Je me ſuis contenté de faire moudre des bleds d'un an ſans les faire étuver, je n'ai jamais eu de farine avariée, j'en ai cependant eu qui ont paſſé la ligne, & que j'ai fait revenir, je fus ſurpris de les trouver encore bonnes à leur retour, & j'en ai le certificat.

Les marins Eſpagnols plongent quelque temps leurs barils en mer, il ſe forme alors dans le joint des douves une croute qui met la farine à même de ſe conſerver long-temps. Le grain dans les naufrages va à fond, tandis que le baril de farine flotte ſur l'eau, il eſt certain que cette derniere denrée s'exporte plus aiſément & court moins de riſque.

L'Auteur des obſervations, N°. 82, me paroît trop porté pour l'exportation des grains; il me blâme de vouloir l'interdire entiérement, je peux en effet avoir décidé trop vîte ſur une matiere auſſi délicate, mais je crois auſſi que l'Auteur tranche trop hardiment, & il me permettra de s'arrêter à ſes propres paroles, *que ce ſeroit interdire l'exportation de nos denrées dans des cas où elle nous ſeroit la plus avantageuſe.*

Je m'arrête à l'hypothèſe actuelle, & je demande ſi n'exportant rien aujourd'hui, & faiſant une bonne récolte l'année prochaine, ſe ſeroit un bien de continuer à exporter nos grains, les partiſans de la liberté ſeroient bleſſés de mon doute.

J'ai cependant à leur répondre que ſi cette circonſtance me met à même de remplir mes greniers au lieu de les vuider entiérement; ſi elle me laiſſe un fond d'approviſionnement ſuffiſant pour tranquilliſer les Citoyens en cas d'une mauvaiſe récolte pour l'année ſuivante; ſi je me précautionne d'avance contre une augmentation ſur le pain, qui peut devenir exceſſive, ruineuſe pour le peuple & les manufactures, où ſeroit le mal que cette partie de Citoyens propriétaires de terres, ne retirât pas autant d'avantages de ces denrées en cette année là? Pourquoi voudra-t-on que ces propriétaires qui ne ſont pas la huitiéme partie du Royaume (que l'Auteur oſe faire monter aux trois quarts) s'enrichiſſent aux dépens du reſte des Citoyens?

Avantager l'agriculture eſt un bien, le faire ſans bleſſer le premier intérêt du peuple, en eſt un plus parfait.

Les amateurs de la liberté ne trouvent pas apparemment le prix actuel des grains trop onéreux. Si ce moment du haut prix doit bientôt ceſſer, tant mieux, mais nous mettre dans le cas de le voir renaître ſouvent, c'eſt un mal. Je ne veux point d'amas de grains en France, je ne demande qu'une proviſion pour ſuppléer au défaut d'une récolte. L'exportation en farines de préférence aux grains, paroit offrir cet avantage.

Les Anglois ont toujours vu d'un œil bien différent l'exportation des grains avec celle des farines. Ils ont ſouvent récompenſé leurs Citoyens faiſans ſortir cette derniere denrée, & je ne ſçache pas qu'ils l'aient jamais fait pour la ſortie de leurs grains.

Que les partiſans de la liberté des grains liſent l'ami de la France, ils verront que cet Auteur rempli du jugement le plus ſage & le plus tempéré, voudroit que l'exportation des grains ne fût permiſe qu'aux Provinces qui en ont beſoin, la refuſant à celle à qui elle eſt inutile. Dans les excellentes réflexions de cet *ami des hommes*, ils y verront qu'il regarde comme néceſſaire que cette liberté ſoit générale pour le dedans du Royaume, mais il veut qu'elle ait des exceptions pour le commerce des grains avec l'Étranger; chaque Province, chaque ſyſtême, & je conclus comme lui à demander de la tempérance.

Je ſuis fâché que l'Auteur des obſervations de la Gazette N°. 83, ait craint qu'on lui objectât que le nouveau ſyſtême d'exporter la farine, ne fût trop difficile pour les Pays montueux. J'ai à répondre que les moulins ſont d'ordinaire dans le bas, à la chute des eaux & près des plaines. Quant au petit nombre de ceux qui ſont dans les montagnes, il eſt rare qu'ils ſoient dans des pays de grain, & s'il s'en trouve, il eſt à obſerver que d'ordinaire le grain y eſt à un prix plus modique par la difficulté des débouchés, ce qui laiſſe une économie pour payer d'ail-

eurs les frais de tranſport, & alors la farine ſortiroit en ſacs des moulins, & une fois dans la plaine on la vuideroit dans des barils.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des ſourrages pendant le mois de Sept. 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

ALENÇON.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	s.	d.
Alençon.	28	15	11
Argentan.	27	17	
Bernay.	34	13	
Conches.	28*		
Domfront.	28	14	4
Falaiſe.	26*		
Lizieux.	29	8	
Mortagne.	31	15	
Verneuil.	32		

Prix Communs.			
From. le ſep.	30	15	11
Pain la liv.		3	6
Avoine le ſ.	7	11	3
Foin le q.	2	5	9
Paille le q.	1	6	5

PAU.

Lieux des Marchés.	Prix l.	s.	d.
Aire.	16*	13	
Bayonne.	24	3	
Dax.	25*	6	8
Mauleon.	19	7	
Mont de-mar.	22	18	
Oleron.	20	3	
Pau.	20	6	
S. Sever.	18	17	4
Sauveterre.	21	12	

Prix Communs.			
From. le ſep.	21		8
Pain la liv.		2	7
Avoine le ſ.	10	8	1
Foin le q.	1	15	6
Paille le q.		16	4

SOISSONS.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	s.	d.
Château-T.	26	18	4
Chauny.	28	7	6
Clermont.	32	3	1
Coucy.	30		
Creſpy.	3[illegible]*		
Fer-en-Tard.	24*		
Guiſe	28	4	
Ham.	26	16	
Hirſon.	29	6	
Lafere.	25	10	
Laon.	27	1	10
Marle.	23	8	
Noyon.	28	17	6
Ribemont.	28		
Soissons.	31	17	6
Vervins.	27	18	

Prix Communs.			
From. le ſep.	28	4	3
Pain la liv.		3	
Avoine le ſ.	6	4	5
Foin le q.	1	12	6
Paille le q.		16	8

REMEDE

Pour la maladie des Bêtes à cornes, qui s'eſt répandue dans l'Élection de Gien.

Cette maladie ſe manifeſte par une enflure conſidérable aux machoires; cette enflure s'étend promptement par tout le corps, & l'animal périt en très-peu de temps.

Il eſt donc important d'avoir une extrême attention ſur les animaux de cette eſpece, & auſſitôt qu'on s'apperçoit qu'ils ſont attaqués de cette maladie, il faut d'abord faire une inciſion à la bête ſur la panne, c'eſt-à-dire, entre les jambes de devant, ce qui donne jour pour faire ſortir une partie du venin, enſuite on lui fait prendre la potion qui ſuit:

Une chopine de vin blanc, une once de bonne thériaque, quelques grains de poivre long concaſſé; une pincée de ſel ordinaire, quelques gouſſes d'ail mincées; ce breuvage, par expérience, échauffe le bétail & chaſſe le reſte de l'humeur.

Mais il faut mettre ſur la plaie, tous les jours exactement, de l'herbe appellée vulgairement *de la petite brochetée*, une petite branche de genievre attachée avec du fil,

que l'on tire lorſqu'il faut réitérer le panſement; on graiſſe enſuite la plaie avec du beurre frais : avec ce reméde, après dix ou douze jours, les bœufs bien ſoignés ſeront trouvés en état de continuer leurs travaux.

Ce breuvage peut même être donné comme préſervatif contre la maladie.

Nota. On peut conſulter outre cela nos Gazettes, où nous avons donné d'excellens remedes éprouvés pour les différentes maladies des bêtes à corne.

AVIS

Aux Propriétaires des terres.

La Compagnie d'Agriculture des pépinieres d'arbres d'Allemagne, établie dans le grand Parc de Verſailles, près Saint-Cyr, reçoit journellement, tant par écrit que verbalement, des applaudiſſemens des fournitures qu'elle a faites de ſes arbres à beaucoup de perſonnes de diſtinction, dont les progrès ſont au-deſſus de ce qu'elle a annoncé par l'avis ou programe de l'année derniere.

Pluſieurs de ces perſonnes ayant planté de ces arbres d'Allemagne & des peupliers d'Italie dans le même terrein, certifieront que les arbres d'Allemagne croiſſent du double de tour que les peupliers d'Italie, & ſont de bois très-dur, bons pour charpente & autres uſages, ſans aubiers; ce qui lui fera donner la préférence au chêne, dont l'aubier précipite la ruine, parce qu'on l'emploie tout vert, avant ſa formation, & qu'il ait la maturité que l'âge lui donne.

Pour en avoir les expériences, ladite Compagnie a fait planter, dans la même année 1764, dans le même terrein médiocre, même de graviers, ſans aucuns engrais, des peupliers d'Italie qui avoient 3 pouces de tour à 4 pieds de terre, ſur 12 à 13 pieds de hauteur, qui avoient à la fin du mois de Septembre dernier, 7 pouces trois quarts de tour, compris 2 pouces un quart d'accroiſſement de tour du dernier Décembre 1767 au dernier Septembre 1768, ſur 22 pieds de hauteur; & des arbres d'Allemagne plantés en même-temps, de 8 pieds un quart de haut ſur 3 pouces de tour, à 4 pieds de terre, qui avoient 14 pouces & demi de tour à 4 pieds de terre, compris 5 pouces un quart de tour d'accroiſſement, depuis le dernier Décembre 1767, au dernier Septembre 1768, ſur 24 pieds de hauteur : c'eſt un fait que la Compagnie ſupplie les amateurs de venir vérifier eux-mêmes dans les pépinieres, proche Saint-Cyr.

Il eſt donc conſtant que le progrès de ces arbres, à 10 années de plantation, ſera au point de produire une ſolive de 36 pieds de long, de 7 à 8 pouces de gros, & un chevron de 15 pieds, de 4 & 5 pouces, ce qui vaudra au moins 10 à 12 livres de bois de charpente de chaque arbre à la dixiéme année de plantation, & à la deuxiéme coupe le double, outre le profit des baliveaux, qui feront de belles poutres, au moins de 18 à 19 pouces d'écarriſſage, très longues.

Outre le profit de planter de ces arbres, il y a la jouiſſance de leur agrément, par leur beau feuillage & la quantité de branches qu'ils produiſent, qui s'arrangent en paliſſades, berceaux & plat fonds, du triple de promptitude que les tilleuls.

La Compagnie continuera de fournir de ſes arbres de 8 à 9 pieds de hauteur, à raiſon de 20 ſols piece, de les garantir pendant la premiere année, avec promeſſe d'en fournir *gratis* à la place de ceux qui mourront, d'autres de 4 à 5 pieds plus hauts, afin que les allées ou quinconces ſoient d'arbres égaux.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Ceux qui voudront voir leſdites pepinieres, s'adreſſeront au ſieur DUFOUR, *Marchand, à la porte de l'Orangerie de Verſailles, qui les y fera conduire.*

Et ceux qui voudront en acheter, s'adreſſeront à M. THIOLAT, *Négociant, rue Saint-Sauveur, près la rue des Deux-Portes.*

On eſt prié d'affranchir les lettres.

AUTRE.

Le ſieur Dejoux, Négociant en ſoies de la Ville de Privas en Vivarais, donne avis aux Cultivateurs, qu'il commencera ſes envois de peupliers d'Italie, pour les arbres en grand, au commencement de Novembre juſqu'aux gelées, & depuis le commencement de Février juſqu'à la fin de Mars; & pour les boutures, depuis le 15 Janvier juſqu'à la fin de Mars, de même que pour les arbriſſeaux. Les prix des arbres en grand

eſt de 12 ß piece, les boutures 3 # le cent ; & les arbriſſeaux 6 ß piece, le tout pris ſur les lieux : les envois ſe font avec facilité par les voitures publiques pour les boutures & arbriſſeaux : on prie d'affranchir les ports des lettres & de l'argent.

COMMERCE.

EXTRAIT

D'une Lettre de Woolwich.

OUtre les Vaiſſeaux de guerre la *Reine* & le *Prudent*, on en conſtruit ici encore un autre de 64 pieces de canon, nommé l'*Intrépide*. Le bois de conſtruction de ce Vaiſſeau a été préparé d'avance par ordre des lords de l'Amirauté, ſous l'inſpection d'un fameux Chymiſte de Londres, qui par ſon induſtrie infatigable, a découvert un moyen ſimple & peu diſpendieux de préſerver les bois de la pourriture. On aſſure que ce Chymiſte eſt ſi expert, qu'il rend le chêne auſſi tendre que le ſapin, & qu'il lui donne de nouveau un degré de dureté qui ſurpaſſe celle du bois de chêne dans ſon état naturel ; qu'il rend le bois de chêne préparé de l'Amérique auſſi durable que celui de l'Angleterre qui n'eſt point préparé ; que les planches de chêne & d'orme deviennent ſi ployantes en changeant les opérations, qu'on peut les courber comme de petites branches d'arbres ſans qu'elles ſe caſſent ; qu'il rend auſſi les futailles de bois d'orme ſi dures, qu'elles peuvent ſe conſerver ſaines ſous l'eau pendant un ſiecle, & que ces propriétés ne ſont point communiquées au bois par l'extraction de la ſeve naturelle, mais en altérant la qualité, & en introduiſant par l'art dans les pores du bois des principes homogenes préſervatifs, où la nature ſemble les avoir refuſés, & qu'il peut préſerver de corruption pend^t. pluſieurs années les uſtenſiles de bois, principalement ceux qui ſont ſujets à un prompt dépériſſement dans les caves humides, enfin, on eſt aſſuré que cette invention peut être appliquée à toutes ſortes de bois qui dépériſſent promptement à l'air, tels que les roues & affuts d'artillerie, de charettes, carroſſes, *&c.* c'eſt un fait certain que la quille de l'*Intrépide* qui eſt de bois d'orme, après avoir été préparée pendant ſeize mois, eſt devenue auſſi dure que le bois de chêne, & que les Ouvriers en général ſe plaignent de la dureté de ce bois, parce qu'en le coupant, il émouſſe le taillant de leurs outils, & qu'il eſt difficile d'en brûler les copaux.

Cela prouve que les bois ont reçu une altération conſidérable, & c'eſt ce que confirment d'autres expériences faites ſur pluſieurs pieces de bois de chêne, d'orme, de frêne & de hêtre. Quelques-unes de ces pieces ont même acquis un poids additionnel de deux livres ſur ſix. Les incrédules, ou ceux qui révoquent en doute ces expériences, peuvent venir examiner les épreuves qui en ont été faites ici.

Nous voudrions pouvoir donner au public un détail plus circonſtancié de cette invention, puiſque rien ne mérite plus l'encouragement & l'applaudiſſement d'une Nation maritime, que des découvertes d'une ſi grande importance. Elles doivent au moins combler d'honneur & de gloire ceux qui en ſont les inventeurs.

RÉPONSE

A la queſtion d'aſſurance inſérée dans la Gazette N°. 65. (a)

Le parere inſéré dans cette Gazette N°. 65, n'apprenoit point ſi l'aſſurance qui donne lieu à la conteſtation d'entre G & R, avoit été faite ſur bonnes ou mauvaiſes nouvelles ; j'ai voulu lever mes doutes ſur la nature de cette aſſurance ; j'ai lu la police du 17 Mars dernier, & j'ai vu qu'elle a été faite ſur bonnes ou mauvaiſes nouvelles, ainſi ce n'eſt point dans les articles 38 & 39 de l'Ordonnance de la Marine, qu'il faut chercher la déciſion de cette queſtion, c'eſt uniquement dans l'art. 40 qu'on peut la trouver.

(a) *On trouve dans les Gazettes numéros 72 & 73, les réponſes à ce parere, par MM. Groult, Procureur de l'Amirauté à Cherbourg, & M. Girard, Avocat à Quimper ; mais nous penſons que ſur une matiere importante, il eſt bon d'avoir l'opinion de pluſieurs perſonnes.*

L'assurance subsistera, dit impérieusement cet article, s'il n'est vérifié par autre preuve, que la lieue & demie pour heure que l'assuré *sçavoit* la perte, & l'assureur l'arrivée avant la signature de la police.

Il est essentiel de remarquer que cet article n'exige pas simplement pour la résolution de l'assurance, que l'assuré *peut sçavoir*, ainsi que l'exigent les articles 38 & 39, mais qu'il *sçache réellement*; ainsi il rejette absolument toute présomption, toute possibilité, il faut des preuves claires. On n'est plus admis à dire & à prouver que l'assuré pouvoit sçavoir, il faut prouver qu'il sçavoit réellement.

Valin, dans son Commentaire sur cet article, le décide expressément; il importe donc peu en ce cas, dit-il, que la perte fût déjà arrivée, & qu'aux termes de l'article précédent (art. 39) l'assuré peut être présumé en avoir eu connoissance, l'assurance n'en seroit pas moins valable, à moins qu'il ne fût vérifié par toute autre preuve que celle de la lieue & demie pour heure, que l'assuré sçavoit la perte.

G & R. sçavoient-ils la perte de la Société le 13 Mars, & le 17 P & B offrent-ils la preuve que les assurés avoient cette connoissance? Ou du moins alleguent-ils des faits qui l'établissent? On devroit les trouver dans l'exposé de leur parere. Mais rien dans cet exposé ne peut faire soupçonner qu'ils fussent instruits de cet événement.

De ce qu'à Tresgastel il se soit perdu le 21 Janvier dernier un Navire, de ce que l'on ait écrit le 25 Février de Lanion à Morlaix qu'il s'étoit perdu un Navire corps & biens qu'on *présumoit* de Dunkerque, de ce qu'il ait été poussé à la côte deux boucauds N°. 1 & 8, contenant 270 pieces de guinées, de ce que le même jour 25 Février on ait fait des réassurances à Dunkerque à 25 pour cent, & le 28 à 34, de ce qu'enfin on reçut le 12 à Dunkerque, une lettre de Morlaix du 4 qui ne donne encore que des présomptions que le Navire perdu à Tregastel, pouvoit être de Dunkerque, on ne peut pas conclure que G & R ayent sçu à Bordeaux le 13 Mars la perte de ce Navire, cette conséquence seroit absurde.

Il résulte même de l'exposé du parere & des assurances faites à Bordeaux le 14 Mars, qu'on ne sçavoit pas la perte sur cette place.

Suivant le parere on présumoit seulement à Lanion le 25 Février, à Morlaix le 4, & à Dunkerque le 12 Mars, que ce Navire pouvoit être de Dunkerque; si l'on n'étoit pas certain que ce Navire fût de Dunkerque, comment pouvoit-on sçavoir que ce fût le Navire la Société.

De ce qu'à Bordeaux il fut fait le 10 Mars une assurance à 25, & le 14 une autre à 50, il en résulte évidemment qu'on ignoroit la perte sur cette place, puisqu'on n'assure point sur un Navire qui seroit perdu.

Il y a même une circonstance bien favorable à G & R: Les lettres pour la Bretagne s'écrivent à Bordeaux la veille du départ du Courrier, & se mettent le soir à la poste, parce que le Courrier part entre 6 & 7 heures du matin. Le 14 Mars étoit un Lundi jour du Courrier pour la Bretagne, ainsi la lettre de G & R étoit écrite & mise à la poste le 13 au soir, par conséquent dans le temps où G & R ignoroient que le lendemain à la bourse il seroit fait une assurance à 50 pour cent.

Je pense que tout ce que la bonne foi exige d'un assuré, c'est qu'il déclare le temps du départ du Navire; il n'est obligé qu'à cela lorsqu'il propose une assurance sur bonnes ou mauvaises nouvelles, ainsi qu'il est porté sur la police d'où vient la contestation.

Quoique le Commissionnaire à Nantes ait assuré à 10 pour cent, & qu'il n'eût ordre de donner une prime que de 6, on se gardera bien d'adopter la proposition hazardée dans la Gazette N°. 73, il est bien éloigné de la mériter; les imputations injurieuses ne doivent être consignées dans les écrits publics que lorsqu'on en est certain, s'il a stipulé cette prime, il est à croire qu'il connoît son ami de Bordeaux, & qu'il a pensé que l'état des choses pouvoit comporter une prime de 10 pour cent.

La Loi de l'art. 40, le sentiment du Commentateur Valin, & les circonstances, me portent à penser que l'assurance du 17 Mars dernier doit avoir son exécution.

Nota. Nous insérames dans la Gazette, N°. 71, un autre parere auquel on n'a point encore fait de réponse. Nous prions les personnes qui sont versées dans ces matieres, de vouloir bien donner leurs avis. Ceux que ce parere regarde, desirent ardemment avoir une solution à leur question, afin de sçavoir quel parti ils doivent prendre au sujet de l'affaire qui y est présentée.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 19 Oct. 1768.*	BORDEAUX. *le 7 Oct.*	NANTES. *le 13 Oct.*	DUNKERQUE. *le 10 Oct.*
Amsterdam, . 55 5 8e Lond. . . . . 32 Hambourg, . . 179 Madrid, . . 14 18 Cadix, . . 14 15 Livourne, . . 94 ½ Lyon, . . . 1 p ⅋	Amst. . . . 56 ½ Lond. . . . . 32 Hamb. 26 13 16e. à ¾ Paris échu, ¾ p ⅋ p. *du 10 Oct.* Amsterd. . . 55 7 8e Lond. . . . 32 ⅛ Hamb. . . . 26 ¾ Paris échu, . ⅝ p ⅋ p.	Amst. . 55 ½ à 7 8e. Lond. . . . . 32 Flandres, . 57 ½ à ¾ Hambourg, . 179 ½ Paris, . ½ à ¼ p ⅋ p.	Londres à deux usances, 22 l. 16 s. la l. st. Amsterdam à deux usances, 220 l. 15 s pour cent fl. banco. Paris à deux usances un demi p. cent p. Idem à court jour, ½ p ⅋ B.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 19 Octobre 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	712		*marc.*
Du Mexique à . . .	706		
Du Perou à	698		
Les guinées à	710		
Ducats à	96	10	*once.*
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98	10	
Or à 20 karats à . . .	83		
L'argent à 11 d. 20 g. à .	54		*marc.*
Idem à 11 d. 10 g. à . .	51	17 6	
Piastres.	48	15	

DE LA ROCHELLE, *le 10 Octobre 1768.*

On apprend de cette Ville, qu'un petit Navire nommé le *Saint-Jean*, du Havre, Capitaine *Hebert*, venant de la Guadeloupe & allant à Bordeaux s'est perdu vers l'Isle de Ré, & qu'on n'a pu sauver de sa cargaison que quelques balles de coton, quelques bariques de sucre & agrets du Navire.

Les vendanges sont finies à la Rochelle & aux environs, & on estime qu'en général il y a un tiers & même moitié plus de vin que l'année derniere, mais il est de moindre qualité.

L'eau-de-vie vaut à la Rochelle 162 ℔, en Ré 150 ℔.

Sel de Ré 1000 ℔; sel de chaudieres de Seudres, 800 ℔; sel blanc 840 ℔.

Froment 217 ℔; orge, 107 ℔.

Sucre blanc troisiéme forte, 44 & 45 ℔; d°. brut de 24 à 30 ℔; café de S. Domingue, 18 ß; café de la Martinique, 19 ß 6 d.; coton de S. Domingue, de 115 à 125 ℔; d°. de la Martinique, de 105 à 115 ℔; d°. de Cayenne, 150 ℔; indigo cuivré de 5 ℔ 12 ß à 5 ℔ 15 ß; syrop, 13 ℔ 10 ß & 14 ℔.

Navires en armement.

DE ROUEN, *le 8 Octobre 1768.*

Le Navire l'*Aimable Françoise*, de Rouen du port de 100 tonn. ou environ, armé de 4 canons & autres menues armes, de 9 hommes d'équipage, Capitaine *Maxime Duval*, du Havre, est en charge au Port de Rouen pour Lisbonne, & partira incessamment. Ceux qui voudront y passer, ou qui auront des marchandises à y faire charger, pourront s'adresser à MM. *Charles Bournisien* & fils, Négociants à Rouen; au Capitaine en son bord, ou au sieur *Leboulenger* son Courtier.

DE HONFLEUR, *le 11 Octobre.*

Il se trouve en charge dans le Port de cette Ville, pour la côte de Guinée, le Navire le *Thréforier*, de 200 tonneaux,

Capitaine *fr. Sorré*, Armateurs MM. *Legrand* & Compagnie.

DE NANTES, *le 14 Octobre 1768.*

Le *Roi de Morba*, de 55 tonneaux, Capitaine *Doutreau*, Armateurs MM. *Corperon & Courtois*, eſt en charge pour Guinée.

La *Marie Anne*, du port de 150 tonneaux, Capitaine *Cadou*, Armateurs MM. veuve *Geſlin* & fils, eſt en charge pour les Cayes S. Louis. Ce Navire partira dans un mois, & paſſera par la Martinique & la Guadeloupe ; ceux qui voudront y paſſer ou charger à fret, s'adreſſeront aux Armateurs.

La *Cigale*, de 260 tonneaux, Capitaine *Celeſtin Millau*, Armateur M. *Fourmy*, eſt en charge pour le Fort-Dauphin & le Cap.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port, les Navires étrangers l'*Étoile du matin*, de 60 tonneaux, Capitaine *Dirk Olgens*, pour Dort, Interprete le ſieur *Odiette*. Le *Jeune Samuel*, de 150 tonneaux, Capitaine *Jean Jans Koſter*, pour Midelbourg, Interprete le ſieur *Van-Neunen*.

DE BORDEAUX, *le 6 Octobre.*

Suite des Navires en coutume pour les Iſles.

Num. 204. Le *Grand don de Dieu*, de Bord. Arm. M. *Martin Arnaud*, Courtier le ſieur *Jude*.

1. Le *Printemps*, de Bordeaux, Arm. M. *Menoire* l'aîné, Courtier le ſieur *Guimounet*.

2. La *Sophie*, de Bordeaux, Arm. M. *Cazenave*, Courtier le ſieur *Jude*.

3. Le *Jean-François*, de Bordeaux, Arm. Madame veuve *Duſons*.

4. La *Médée*, de Bordeaux, Arm. M. *François Lavaud*.

5. Le *S. Firmin*, de S. Valery.

6. Le *Septentrion*, de Dieppe, Arm. de ces deux Vaiſſeaux, MM. *Teſtart* & Compagnie, le ſieur *Chevret* Courtier pour ces quatre derniers.

7. Le *Duc de Praſlin*, de Bordeaux, Armateur M. J. J. *Boyer*, Courtier le ſieur *Guimounet*.

8. L'*Aimable veuve*, de Bordeaux, Arm. Madame veuve *Duſons*.

9. Le *Jeune François*, de Bordeaux, Arm. MM. *Virazel & Ducas*.

10. Le *Vaillant*, de Bordeaux, Arm. MM. *David Gradis* & fils, Courtier pour ces trois derniers Navires le ſieur *Chevret*.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. d'Oct.
Deſpeignes,	2e.	J.	26
Garnier,	9e.	J.	22
Marſollier,	14e.	L.	25
De la Rue,	22e.	t.l.	22
Baillot,	23e.	L.	22
Hurel,	28e.	F.	25
De la Bretaiche,	40e.	L.	26
De Fays,	42e.	M.	25
Lenoir,	45e.	E.	22
Lallemant,	49e.	J.	26
De la Rue fils,	50e.	J.	22
Molliere,	51e.	E.	24
Bouron,	62e.	L.	25

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1768.	*Lundi 17.*	*Mardi 18.*	*Mercredi 19.*
Ac. des Indes.	1187 ½	1180	1180
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⅝			
Prom. à 4 p ⅝	43	43 ½	43
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	840	837 ½	835
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	12		
3e. Loterie.	4 ½	4 ½	5. 1770
Annuités.	300	300	300
Coup. d'An.	60	60	60 ½
Emp. de 50 mil.	40 ½ 2m	40	
Emp. de 30 mil.	41	40 ½	40
Col. 1759.		42 ½	
Canada.	45 ½	45 ½	45
4e. L. Epoques.	19	19. 18 ½	19
Nouette.	40	39	39. 38 ½
Ac. de la caiſſe	1192 ½ dup. 60.		
CONTRATS.			
tirage de la C.	4e. 336	3e. 372. 4e. 336	
		5e. 335	
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 85.

DU HAVRE.

IMPORTATION.

PEendant tout le mois de Septembre 1768, il eſt entré dans ce Port 48 Bâtimens François, dont 1 venant du Cap & de Saint Marc, 2 de S. Marc & du Port-au Prince, 3 de la Martiniq. 1 de la Guadeloupe, 1 de Lisbonne, 1 de Saint Ander, 1 de Marſeille, 1 de Bayonne, 2 de Bordeaux, 1 de la Rochelle, 6 de Breſt, 1 de Morlaix, 17 de Marennes, 3 de Terre-Neuve (*), 1 d'Oſtende, 4 de Rouen & 2 de Honfleur.

Huit Hollandois dont 2 venant de Dantzick, 3 de Petersbourg, 1 d'Archangel, 1 de Hambourg & 1 de Bourgneuf.

Sept Anglois dont 5 venant de Glaſcow, 1 de Newcaſtle & 1 de Neuhaven.

Quatre Danois dont 1 venant de Bergues, 1 de Dramen, 1 d'Archangel, & 1 de Mos.

Un Suedois, venant de Norkoping.

Un Eſpagnol, venant de Rouen.

Ces divers Bâtimens ont apporté les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, 810000 livres de ſucre brut & terré, 310700 livres de café, 25200 liv. de cacao, 7200 liv. d'indigo, 165100 livres de coton, 129700 livres de bois de Campêche, 3522 cuirs, 55 pieces d'eau-de-vie, 1133 quintaux de farine, 37 barils de maquereaux du Nord, 12900 morues vertes, compte marchand à raiſon de 68 poignées au cent, 4601 ſacs de bled (**), 743 balles de laine, 286 balles de chanvre, 155 tonneaux de charbon de terre, 494 meules à Taillandier depuis 14 pouces juſqu'à 3 pieds & demi de diametre, 150500 livres de fer en barres, 24500 planches de ſapin, 1519 gonnes de goudron, 358 barils de brai, 1013 boucauts de tabac, dont 290 pour la Manufacture de Paris, le ſurplus pour celle du Havre.

(*) *Un de ces Trois Navires a été faire ſa vente à Dieppe.*

(**) *Ce bled qui a paſſé à Rouen a ſéjourné au Havre, mais peu de temps.*

EXPORTATION.

Il eſt ſorti du Havre pendant le même mois de Septembre 45 Bâtimens François dont deux, allant au Cap François, 3 à la Martinique, 4 à Cadix, 1 à Saint Ander, 4 à Bayonne, 3 à Lisbonne, 1 à la Rochelle, 1 à Bordeaux, 3 à S. Malo, 7 à Nantes & aux environs, 3 à Breſt, 1 à Cherbourg, 1 à la Hougue, 1 à Calais, 1 à Saint Valery ſur Somme, 4 à Dieppe, 1 à Honfleur & 4 à Rouen.

Dix Hollandois dont 4 allant à Hambourg, 3 à Amſterdam chargés, & 3 à la Rochelle, Bordeaux ou autres endroits ſur leſt.

Huit Anglois dont 6 allant en Ecoſſe & 2 en Angleterre ſur leſt.

Deux Danois allant en Norwege ſur leſt.

1 Eſpagnol allant à Bayonne chargé.

Il a été exporté par ces différens Bâtimens & pour différens endroits les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour l'*Amérique*, 395400 livres de bœuf ſalé, 49293 livres de beurre, 96260 livres de lard, 26482 livres de ſaumon, 1611 livres de chandelle, 320 livres de bougie, 1860 quintaux de farine, 163 muids de vin, 25 barils de charbon de terre, 45 marcs 4 onces de vaiſſelle d'argent; pour *Bayonne*, 166500 livres de lin crud, 1786729 livres de ſucre, 540184 livres de café, 21567 livres d'indigo, 2636 livres de cacao, 971 livres de cochenille & 2262 marmimites de fer; ſçavoir, pour la *Norwege*, 4660 livres de café & 2262 marmites; pour *Cadix*, 4450 livres de café; pour *Amſterdam*, 369406 livres de ſucre, 39464 livres de café, 1460 liv. d'indigo, 971 livres de cochenille; pour *Hambourg*, 1139523 livres de ſucre, 285310 livres de café, 283 livres d'indigo; pour l'*Allemagne*, 107000 livres de ſucre, 39000 livres de café, 11000 livresd'indigo, 200 livres de cacao; pour *Rouen*, *Saint Vaeery* ſur Somme, *Dieppe*, *Caen* & autres, 170800 livres de ſucre, 167300 liv. de café, 8824 livres d'indigo, 2436 livres de cacao.

DE LA ROCHELLE.

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Ville pendant le

mois de Septembre 1768, pour les Pays Etrangers, 16990 liv. d'indigo, 715919 liv. de ſucre brut, 23336 liv. de ſucre terré, 19613 livres de ſucre en pains, 171066 livres de café, 160500 livres de ſyrop, 17538 livres de coton, & 21714 velles d'eau-de-vie.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE de Navires.

Du premier au 8 Octobre 1768, il eſt entré dans ce Port 11 Navires Français & 2 Etrangers; ſçavoir, des François; l'*Auguſte*, Capitaine *Eſtanſan*; les *Deux Amis* de 130 tonneaux, & de la Martinique, Capitaine *Preuillo*; l'*Henriette* de 300 tonneaux, Capitaine *Deratay*, venant tous trois de Saint Domingue; le *Saint Guillaume* de 140 tonneaux, & du Cap, Capitaine *Deſtaville*, venant du Cap chargé ainſi que les précédens de marchandiſes des Colonies pour différens Particuliers & Négociants de Bordeaux; le *Comte de l'Iſlebonne* de Grandville, Capitaine *Breton*, venant de Terre-Neuve avec un grenier de morue ſeche & 18 bariques & demie d'huile de morue; le *Saint Eſprit* de Brehat, Capitaine *Lebras*, venant de Saint Malo avec 126 balles de toile, 8 monts de plâtre & 10 balles de peaux de veaux corroyées; la *Voltigeante* de l'Iſle aux Moines, Capitaine *Criquer*, venant ce Vannnes avec fer en barres; la *Marie Catherine*, Capitaine *Jouſſet*, venant de Nantes avec toile, bas de fil, coutil, poudre à poudrer, étamine, mézein à bariques; l'*Aimable Jeanne* de l'Orient, Capitaine *Merien*, venant de Concarneau avec 360 demi-bariques de ſardines preſſées; l'*Amérique* de Bayonne, Capit. *Mimbielle*, venant de Bayonne avec ferremens, feuillards à pipage; des Etrangers; le *Guillaume & Peggy*, Capitaine *Stuart*, venant de Newcaſtle avec charbon de terre; la *Vina*, Capitaine *Maccarthy*, venant de Corck avec 279 barils, 30 demi barils de bœuf, 535 frequins 150 demi-frequins de beurre.

DE BAYONNE.

EXPORTATION.

Du 25 au 30 Septembre 1768, il a été exporté de cette Ville par 5 Navires François & 1 Danois les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour *Cadix*, 4500 conques de froment; pour la *Corogne*, 2700 conques dito; pour *Porto en Portugal*, 3500 conques dito; pour *Marſeille*, 600 conques dito & 600 barils de farine; pour *Rouen*, 259 balles de laine, 12 bariques 20 tierçons de vin, 8 caiſſes d'eau-de-vie & 7 balles de cacao; pour *Bordeaux*, 24 milliers de merein, 12 balles de regliſſe, 8 quintaux de cordillon & 110 traques d'avirons.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce même Port pendant le même eſpace de temps 2 Navires Eſpagnols & 3 François; des Eſpagnols l'un venoit du Ferol, & l'autre de la Corogne tous deux ſur leſt; des François, 1 venoit de Lisbonne ſur leſt en ſable, 1 de la Rochelle avec 8 ballots de pelleterie & le reſte en leſt en gravier, & 1 de Nantes avec 28 bariques 32 quarts de ſucre, 40 ballots de différentes marchandiſes, 30 paniers de fayence & 12 caiſſes de ſavon.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 18 Octobre.

AGRICULTURE.

RÉPONSE

De M. Sarcey de Sutieres à M. Thierriat.

JE ne puis, Meſſieurs, que continuer d'aſſurer M. Thierriat & les autres Cultivateurs, qu'en ſuivant exactement ma méthode, les principes & regles de culture que j'ai annoncés, non-ſeulement les récoltes ne manqueront jamais, mais encore elles ſeront abondantes, les grains en auront plus de qualités, & ils ſeront préſervés de toutes les maladies auxquelles ils ſont ſujets, comme bruine, nielle, carie, rouille, *&c.*

J'oſe donc encore aſſurer M. Thierriat qu'il ſe trompe quand il dit, que *dans ſa Province, & en particulier dans le Santerre & dans le Vermandois, les bons Laboureurs obſervent chaque année, avec la derniere exactitude, les principes que j'annonce, & qui ne ſont certainement pas nouveaux pour eux;* comme je connois *une partie de ces Provinces*, que j'ai été viſiter pour en examiner la culture, je lui prouverois facilement que dans une grande partie de ces cantons, on ne ſe ſert ſeulement pas de ma charrue; que dans les unes on y laboure à plat avec la charrue à tourne oreille; dans d'autres on y laboure en ſillon ou de toute autre maniere que moi; l'application des engrais, leurs quantité & qualité pour chaque nature & qualité de terres, & les labours, ne ſont point ceux que je preſcris; la qualité & la quantité de ſemence, de même que le chaulage, n'y ſont nullement pratiqués de la maniere que je l'ai enſeignée: ainſi, comme il eſt bien démontré, qu'une ſeule des façons preſcrites & annoncées, manquante, eſt capable de faire perdre ou avarier une récolte de grains dans un terrein quelconque, ſuivant l'intempérie ou le dérangement de ſaiſon, & beaucoup d'autres cauſes, il eſt aiſé de ſe perſuader que les Laboureurs & Cultivateurs du Santerre, du Vermandois & de beaucoup d'autres Provinces, n'obſervant rien de ce que j'ai annoncé pour garantir les récoltes des grains des rigueurs & intempéries des ſaiſons, leurs bons ſols & bonnes terres n'ayent produit que de très-médiocres récoltes, tandis que les mauvaiſes & médiocres terres en ont donné de meilleures. La cauſe en eſt ſimple; les intempéries qui ont fait fructifier ces dernieres, ont détruit les récoltes des premieres, parce que l'abondance des pluies qui a ſervi à faire faire une bonne production aux mauvaiſes & médiocres terres, qui ſont de nature très-chaude, a détruit la plante du bled, & l'a même pourrie par ſa racine dans les terres fortes, argileuſes, latteuſes, dites froides & humides, ou de toutes autres bonnes qualités de terres dont la ſole n'a pas été labourée dans la forme, dans la profondeur néceſſaire, & l'engrais bien amalgamé avec la terre pour faciliter l'écoulement du ſuperflu des eaux.

On voit par ce récit qu'il eſt donc abſolument néceſſaire de cultiver chaque nature & qualité de terre, ſoit pour les labours &

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

leur forme, ſoit pour l'application des engrais en quantité & qualité convenables, ſoit pour le chaulage, ſoit pour la façon d'enterrer la ſemence, qui doit dans tous les cas être enterrée à la herſe, même dans les terres les plus meubles & les plus légeres ou veules, parce que par l'engrais ſeul, on peut donner du corps, affermir & procurer de l'humidité au ſol & de la fermeté à la plante, ſoit en y appliquant au ſecond ou troiſiéme labour de bons fumiers de vaches ou bœufs, ſoit en parquant ſur bled, c'eſt-à-dire qu'après avoir ſemé des terres des natures & qualités ci-deſſus, il faut y jetter le parque; enfin, comme on ne parque pas par-tout, par des raiſons que je n'ai jamais pu comprendre, on peut du moins faire paſſer pluſieurs fois le troupeau ſur ces terres enſemencées, ce qui vaudra beaucoup mieux que tous les rouleaux. Lorſqu'après l'hyver ces ſortes de ſols paroiſſent s'être ſoulevés ou ameublis par la ſechereſſe de l'hyver, ce qui arrive rarement, on peut faire paſſer les herſes à l'envers par deſſus les bleds, ce qu'on appelle *poultrer les bleds*, & ce qui rechauſſe le pied de la plante.

M. Thierriat doit avoir vu dans la Gazette N°. 67, que j'ai cité pluſieurs Provinces où il y avoit des froments en abondance, & par conſéquent dans de très-bonnes terres, mais auſſi avoient-ils labouré toutes ces natures de terres en planches plus ou moins bombées, ſuivant la nature ou qualité des terreins, auſſi tous les labours y avoient-ils été donnés à égales profondeurs, & la ſemence revêtue du chaulage néceſſaire, enterrée à la herſe. Je ſuis ſi convaincu de ces principes, par de bonnes expériences faites dans pluſieurs Provinces, que ſi M. Thierriat, ou tout autre Agriculteur veut m'indiquer une ferme à faire valoir dans quelques Provinces du Royaume que ce ſoit, ils ſeront bientôt perſuadés de la vérité de ces mêmes principes. Un grand nombre de lettres de différens Cultivateurs ont annoncé la bonté de ma culture depuis 1766, & particuliérement dans la Gazette N°. 70, du 30 Août 1768, on y trouve une lettre de M. Defradrets, dont M. Thierriat eſt prié de prendre lecture.

J'ai encore bien des choſes à lui dire ſur ces matieres, ce ſera pour une autre fois, car cette lettre eſt déjà un peu longue.

ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE DE PARIS.

Le Mardi 27 Septembre 1768, il y eut un ſecond concours à l'École royale vétérinaire de Paris, dans lequel les ſieurs Brugnoni de Turin, entretenu par S. M. le Roi de Sardaigne, Danguin & Flandrin, de Lyon, & Chanut, de la Province de Bourgogne, donnerent des preuves de la plus grande capacité.

L'objet de ce concours auquel M. Bertin, Miniſtre & Secrétaire d'État, préſida, & qui fut honoré de la préſence de nombre d'autres perſonnes de conſidération, fut annoncé par le diſcours ſuivant, que prononça le ſieur Danguin.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

» Il eſt dans l'étude de la nature deux » écueils à éviter. Le plus commun eſt celui » du fol orgueil, qui ſemble placer toujours » ceux qu'il maîtriſe à l'origine des choſes; » l'autre naît de la défiance qui reſſerrant la » ſphere déjà très-étroite de nos facultés, » nous laiſſe en quelque façon au-deſſous de » nous-mêmes, & nous arrête ſouvent au » moment où la lumiere alloit nous frapper.

» De vains ſonges, des fables appellées » philoſophiques, comme ſi la philoſophie » pouvoit conſiſter dans les écarts du génie, » tels ſont les réſultats ordinaires des plus » ſublimes efforts d'une imagination ardente, » rapide & qui s'élance au-delà du terme, » & peut-être que l'audace nous écarte encore plus du point où la foible raiſon peut » atteindre, que la timidité qui, ſe refuſant » au plus léger eſſor, rampe ſans ceſſe ſur » la ſuperficie des objets, ſans avoir le courage de pénétrer plus loin.

» La nature a ſes myſteres, mais elle n'eſt » pas toujours, & par-tout inacceſſible. » Elle daigne ſourire à des eſprits ſages qui » l'interrogent, & elle leur permet quelque » fois de ſoulever un coin du voile.

» J'ignore ſi dans les recherches que nous » avons faites, & dont nous oſons, M. M. » vous rendre compte, nous en avons été » favoriſés; car lors même qu'on croit s'é» tayer ſur des principes, il eſt très-facile » d'errer.

» Nous avons vu des chevaux dont la

» beauté eſt généralement reconnue, nous » nous ſommes d'abord demandé ſi ce qui » ſéduit en eux eſt idéal & phantaſtique, » ou réel & établi ſur des loix conſtantes.

» Après nous être efforcés de découvrir » ces loix, nous avons eu la hardieſſe d'en » ſonder la néceſſité par l'examen de ce que » leur infraction peut produire.

» Il nous a paru encore eſſentiel, non-» ſeulement de fixer d'une maniere préciſe, » par l'étude de la juſteſſe des aplombs, les » moyens qui aſſurent la force & la ſtabilité » de l'animal conſidéré dans le repos, mais » encore d'enviſager dans ce même inſtant, » & dans ſa marche, les ſuites de l'interver-» ſion des directions de ſes membres, ſoit » dans leur totalité, ſoit dans quelques-unes » de leurs portions.

» Avant d'entreprendre de juger de ſon » action & de ſes allures, nous avons cru » devoir puiſer dans ſon méchaniſme mê-» me la connoiſſance du principe, du ſens, » de l'étendue & du terme de tous les mou-» vemens dont il eſt capable.

» Cette connoiſſance acquiſe nous a con-» duits à celle de leur ordre, de leur ſucceſ-» ſion harmonique & de leurs temps dans » les diverſes actions, & nous a inſenſible-» ment menés à la découverte des voies ſim-» ples que la nature a choiſies pour le ſolli-» citer à des allures ſucceſſivement plus » rapides & plus promptes.

» Voilà les différens objets dont nous » nous propoſons la diſcuſſion. Nous en » retrancherons autant qu'il ſera poſſible » tout ce qu'ils pourroient préſenter de trop » abſtrait; notre motif a d'ailleurs été, » MONSEIGNEUR, de vous convaincre du » deſir que nous aurions d'animer, non-ſeu-» lement par nos leçons, mais encore par » nos exemples, les Éleves à l'inſtruction » deſquels nous participons; ce même mo-» tif nous ſervira, M. M. d'excuſe auprès » de vous, ſi notre zele nous a égarés, & » nous reclamerons votre indulgence avec » d'autant plus de confiance, que les erreurs » de ceux qui cherchent la vérité de bonne » foi, & qui ſont toujours dans la ſincere » diſpoſition de les reconnoître, ne ſçau-» roient être impardonnables.

Ces quatre Eleves dont trois ſecondent les efforts des Profeſſeurs & Démonſtrateurs de l'Ecole, relativement à l'inſtruction des Eleves, furent généralement applaudis. Le ſieur Flandrin fut promu par le Miniſtre même à une Brigade, & comme il auroit été aſſez difficile de décider du plus ou du moins de mérite des Concurrens, ils furent tous admis à tirer au prix. Le ſieur Brugnoni, ſatisfait de la gloire qu'il s'étoit acquiſe, ne tira point. Le ſort couronna le ſieur Danguin, & il parut que toute l'aſſemblée fut également contente, non-ſeulement des recherches & des vues nouvelles qui lui furent offertes, mais de la clarté & de la préciſion de ces Eleves dans la diſcuſſion d'une matiere auſſi abſtraite.

PRIX

Diſtribués aux Cultivateurs de Saint-Denis-ſur-Sarthon.

Nous nous empreſſames dès le 5 Décembre 1766, & le 10 Mars ſuivant, d'apprendre au public, que des Membres de la Société d'Agriculture d'Alençon & d'autres Citoyens zélés, propoſoient des récompenſes à ceux des Cultivateurs de la Paroiſſe de S. Denis, qui ſe diſtingueroient dans quelqu'une des différentes branches de l'agriculture; M. Jullien, Intendant de la Généralité, nous permit d'annoncer à ces Cultivateurs couronnés, qu'ils ne devoient pas craindre de voir augmenter leur taille & leurs autres impoſitions. Il eſt bon de faire connoître aujourd'hui ceux qui, animés d'une noble émulation, ont mérité les prix dans les années 1767 & 1768, au rapport des Commiſſaires choiſis par la Société, en conſéquence de leurs Procès-verbaux. Elle ſe flatte de voir redoubler chaque année le zele des Habitans de Saint-Denis, dans toutes les parties des travaux champêtres, & que leur exemple animera les Cultivateurs des autres Paroiſſes de la Généralité. Elle avoit oſé eſpérer que ces ames généreuſes qui donnent des prix à Saint-Denis, auroient beaucoup d'imitateurs : ſes vœux ont été juſqu'ici ſtériles. Elle connoît cependant des Seigneurs & des Paſteurs qui ſont ſur le point de diſtribuer à leurs Vaſſaux & à leurs Paroiſſiens, des récompenſes bien capables de donner une nouvelle vigueur aux travaux économiques qui languiſſent dans beaucoup de cantons, & d'en bannir le découragement

que nous voyons avec douleur augmenter chaque jour. Les distinctions de toute espece feront toujours le meilleur moyen d'y parvenir: c'est par-là que l'Angleterre a porté son agriculture à un si haut degré de perfection.

NOMS de ceux que Messieurs de Badoire & Colombet, choisis par la Société pour Commissaires, ont reconnu avoir mérité les prix pour l'année 1767.

Pierre Esnaul, Fermier des Sauvageres, appartenant à M. Bonvoust Valimere, celui du plus beau bled; il consiste dans la paille de dime que M. le Curé de Saint-Denis lui rend, douze livres d'argent fourni par M. Colombet, ancien Principal du College de Seès à Paris.

Comme il y a dans la Paroisse de Saint-Denis un assez grand nombre de Propriétaires & de Métayers qui n'ensemencent que deux ou trois arpens de terre par an, M. le Curé de Saint-Denis fait remettre à celui d'entr'eux qui recueille le plus beau bled, de la paille de dime provenante de ce terrein, c'est ce que nous appellons le second prix du bled remporté par Pierre Legué.

Celui du plus beau poulain, qui consiste dans la remise entiere de la dime des trefles, sainfoins & luzernes, mérité par Michel Philippe, Fermier de M. Clouet.

Le prix des plus beaux veaux destinés pour la charrue, qui consiste dans une remise entiere de la dime des trefles, sainfoins & luzernes, a été adjugé à M. de Villiers, la veuve Olivier, la veuve Marin Després, Nicolas Croizé, Jean Breton & Louis Philippe.

Le prix du plus beau cochon, qui consiste dans un cent de gerbes de menues pailles, a été délivré à Michel Philippe ci-devant nommé.

Celui des mouches à miel, qui consiste dans l'exemption de la dime des oyes, a été donné à Noel Després.

Celui du plus beau troupeau de moutons, consistant dans l'exemption de la dîme de laine & d'agneaux, par Jean Cusson, Fermier de Madame de Folleville.

Quoique Pierre Bougis n'ait pu atteindre à ce prix, la dépense qu'il a faite pour changer l'espece de son troupeau, qui étoit mauvaise, a décidé M. le Curé à lui faire remise des agneaux.

Le prix du plus beau chanvre, qui consiste dans la remise entiere de la dime, a été remporté par Pierre Houel.

Le prix du plus beau fil de brin & du plus beau fil de gros, a été obtenu par Elizabeth Largerie & Magdelaine Roulle, filles, auxquelles on a remis la laine de dîme, provenante du troupeau de leur pere.

Michel Philippe, Collecteur pour l'année 1766, M. Martin du Pierot, pour 1767, Julien Houel, Prépose, ont fait leur recouvrement sans frais, & par ce moyen ont eu une remise entiere de la dime des laines, des agneaux & des oyes.

Mathurin Ragot, Louis Philippe, la veuve Pierre Martin, Pierre Etnol, Michel Chauvel, Denis Gomas, Jean Breton, Jean Cussion, la veuve Pierre Paideloup, la veuve Mathurin Bougeri, ayant fait garder leurs troupeaux par des Bergers âgés de plus de 16 ans, ont obtenu une remise entiere des agneaux.

M. le Curé de Saint Denis distribua la derniere des Fêtes de la Pentecôte, publiquement à l'issue des Vêpres, des livres à quarante jeunes enfans, tant garçons que filles qui avoient faits leur premiere communion & qui sçavoient lire.

Ceux qui ont remporté en 1768 les différens prix, au rapport de M. le Curé de Saint-Denis, & de M. de S. Denis, Seigneur de la Paroisse, choisis pour Commissaires, ont été:

Louis Philippe, Fermier de M. de Saint-Denis, premier prix du bled.

Denis Gomas, le second prix.

Quoique Michel Philippe, Fermier de M. Clouet, n'ait pas mérité le prix du plus beau bled, M. le Curé de Saint Denis voulant l'indemniser des peines & des dépenses qu'il a faites pour améliorer quatre arpens de terre, lui a fait remise de la paille provenante de la dîme de ce terrein.

Il a pareillement fait remise à René Cussion, de la Pingerie, de la paille de dime d'un arpent de terre qu'il a cultivé avec un soin particulier.

Marin Despierres, Fermier de M. Charles, celui des poulains.

M. de Villiers, Louis Philippe & Nicolas Croizé, celui des veaux.

Michel Philippe, Fermier de M. Clouet, celui du plus beau troupeau.

Le méme, celui des beliers de la grande eſpece, qui conſiſte dans une exemption pendant ſix années de la dime des agneaux.

M. de Villiers, celui du plus beau cochon.

Gabriel Elliot, celui du chanvre.

Les filles de Joſeph Philippe, ceux du fil de brin & du fil de gros.

Thomas Roger celui des mouches à miel.

Julien Mouel, Prépoſé, n'a fait aucuns frais.

Pierre Marais, la veuve Pierre Leloup, Robert Houel, la veuve Mathurin Bougis, Pierre Legué & Jean Cuſſon, ont mérité le prix des bergers au deſſus de 16 ans.

La derniere des Fêtes de la Pentecôte, M. le Curé diſtribua publiquement des livres à l'iſſue des Vêpres, dans l'Egliſe, à quarante-cinq enfans qui avoient fait leur premiere communion & appris à lire.

On avertit que dans les années ſuivantes, au lieu de 12 ℔ d'arg^t. qu'on donnoit à celui des Laboureurs qui avoit mérité le prix du plus beau bled, on payera à ſon acquit le quart de la taille & des autres impoſitions qui en ſont les ſuites, & le quart de la taille de celui qui aura mérité le ſecond prix.

Si l'agriculture a fait tant de progrès dans la Paroiſſe de Saint-Denis, pendant les deux dernieres années c'eſt-à-dire, dans un temps où elle a été affligée d'une maladie épidémique, que n'aurions nous pas vu, ſi les Habitans avoient joui d'une ſanté aſſez robuſte pour ſe livrer ſans réſerve aux travaux de la campagne; nous eſpérons de le voir bientôt arriver & la maladie ceſſer, par les ordres charitables & les ſecours de toute eſpece que M. Jullien, Intendant de cette Généralité, y procure, & par le zele infatigable du digne Paſteur de la Paroiſſe, qui redouble chaque jour ſes bienfaits envers les pauvres malades.

A V I S.

Les perſonnes qui auroient beſoin des articles ſuivans, pourront s'adreſſer chez M. Trottier, Procureur au Parlement, demeurant rue Guenegaud à Paris, ſçavoir:

1°. Ceux qui ayant des marais & terreins humides, de quelqu'étendue qu'ils ſoient, voudroient trouver quelqu'un qui les prit à rente, à la charge de les deſſecher & mettre en valeur.

2°. Ceux qui demeurant à une diſtance peu conſidérable des rivieres ou de quelques gros ruiſſeaux, ſeroient curieux d'élever à peu de frais une tonne d'eau courante juſqu'à la hauteur de 50 à 60 pieds, & introduire par ce moyen, dans & autour de leurs jardins, vergers, bois, prairies & autres dominines des courans d'eau capables non-ſeulement de les embellir & fertiliſer, mais de ſupporter même des établiſſemens de moulins & manufactures.

3°. Les Souverains Princes, Villes, *&c.* qui deſireroient, relativement à la conſtruction des ponts & chauſſées, turcies & levées, faire acquiſition de deux machines peu couteuſes, l'une en état de battre & enfoncer, ſans le ſecours des bras & en moins de tems que de coutume, les pieux des batardeaux & pilotis, & l'autre capable d'épuiſer les batardeaux, quelque nombreuſes & abondantes que ſoient les ſources, ſans le ſecours d'aucunes pompes, ni forces de bras.

ANNONCE DE LIVRE.

Du droit de la guerre par rapport aux États neutres, extrait d'un nouvel ouvrage Italien intitulé: Diſſertazioni ſu i doveri del giudice e ſu delle publiche e private violence di maſſimiliano murena, *traduit en François par M. Pingeron, Capitaine, Ingénieur au ſervice de Pologne.*

Le droit de la guerre ne donne point le pouvoir de pourſuivre l'ennemi dans un pays neutre: on ne peut en faire uſage ſans offenſer le Souverain qui le poſſede. (*a*) Cependant ſi l'ennemi peut être à craindre apres s'y être refugié, par la facilité qu'il a de reprendre de nouvelles forces, il convient de demander au Prince chez lequel il s'eſt

(a) *Diodore de Sicile en parlant de Philomelos, Capit des Phoceens, s'exprime ainſi:* pari pœna exacta eſt erit ut hoſtes a ſuperbo & inſolenti ſupplicio temperarent. *Lib. 16 c. p. 3.*

retiré, qu'il ne lui donne point asyle. Si ce Souverain manque pour lors de force ou de bonne volonté, il en résulte le droit de poursuivre son ennemi, puisqu'il s'agit de la propre défense. Ainsi si l'ennemi traverse un pays neutre pour combattre, on peut se présenter devant lui & l'attaquer, les chemins sont libres, le droit de passage, comme dit Volfius, nous reste encore de l'ancienne communauté des biens. Quiconque fait une guerre à ses ennemis, peut s'ouvrir par la force des armes les chemins qui lui étoient fermés. Les Grecs mériterent à juste titre les dommages qu'ils éprouverent de la part des Croisés lors des guerres de la Terre-Sainte. Ils mériterent encore qu'on renversât leur throne pour y placer Baudouin, Comte de Flandres. Il y a des Docteurs qui improuvent le droit de passage à main armée, à cause des dommages qui ont coutume d'en résulter. Mais l'opinion contraire est cependant vraie, puisque les moyens nécessaires pour conduire une action légitime à son but, sont aussi légitimes. (*b*) Le droit de passage n'autorise qu'à faire usage dans le pays neutre des choses nécessaires à la vie du Soldat & au transport des munitions, qu'il faut cependant payer à juste prix. Celui qui est obligé de remplir un objet, doit également pouvoir se servir des moyens. Dans une guerre injuste on doit refuser le passage, dût-on même en recevoir du dommage, & courir des risques. On ne doit pas seulement ne pas favoriser une entreprise injuste, mais on est encore obligé de prendre la défense de celui qui est opprimé : on peut construire des fortereſſes pour le moment dans un pays neutre, abatre celles qui y existent & s'en rendre maître, si cela est nécessaire ; mais on est tenu de rétablir les choses dans leur premier état, & de réparer tous les dommages. Au commencement de ce siecle, le célebre Prince Eugene de Savoie s'empara de Chiari, Ville appartenante aux Vénitiens, sans se mettre en peine de leurs protestations & de leurs plaintes, parce qu'il y fut obligé pour pouvoir resister à ses ennemis qui étoient supérieurs.

On peut s'emparer légitimement de tout ce que l'on porte aux ennemis par la voie du commerce. Cependant Grotius distingue sçavamment en trois classes les usages, sçavoir : 1°. Pour la guerre, 2°. Pour soi & pour tout autre emploi, 3°. Pour le plaisir. On peut s'emparer de celles qui servent au premier objet, parce qu'elles sont identifiées avec les ennemis en leur fournissant les moyens de nuire ; on peut encore prendre les secondes quand la défense l'exige ; mais on est obligé à restituer dans une guerre douteuse, & l'on est dispensé d'une pareille obligation dans une guerre que l'on nous fait injustement. (*c*)

Ce livre qui paroîtra dans peu, doit être regardé comme un supplément à deux bons ouvrages produits par l'Italie, sçavoir : le Traité des délits & des peines, & celui des vertus & des récompenses. Ce dernier a été traduit par *M. Pingeron.*

Nota. *L'arrangement typographique nous oblige de renvoyer le tableau des grains au Commerce.*

COMMERCE.

DE BORDEAUX, *le 5 Octobre.* 1768.

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

SUcre blanc le quintal, premiere sorte, 52 à 53 ℔, seconde sorte, 49 à 50, troisiéme sorte, 45 à 47, quatriéme sorte, 42 à 43, petits sucres, 40 à 41, communs, 35 à 38, tête, 30 à 34. Sucre brut le quintal, de Léogane, 29 à 33, du Cap, 28 à 32, de Saint-Louis, 27 à 31 de la Martinique, 24 à 28. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 20 ß 6 d., d°. marchand, 20 ß, d°. vieux, 19 ß. Café S. Domingue, la liv. nouveau fin, 18 ß 6 d. d°. marchand, 17 ß 6 d. à 18 ß, d°. vieux, 16 à 17 ß. Indigo bleu & violet, la livre, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔, mêlé, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔, cuivré fin, 5 ℔ 17 à 18 ß, d°. marchand, 5 ℔ 12 à 14 ß, d°. ordinaire, 5 ℔ à 5 ℔ 10 ß. Coton Saint-Domingue,

(b) *Puffendorf, lib. cap. 1, § 19, N°. 2.*

(c) *Grotius lib. 3, chap. 1 § 5.*

le quintal, 115 à 118 ℔, d°. de la Martinique, 100 à 105 ℔, gingembre gris, 20 à 22 ß, canefice, 40 à 50 ℔, cuirs tanés, 50 à 70 ℔, d°. en poil, 20 à 35 ℔, rocou, 24 à 25 ß, cacao de la Martinique, 13 ß ſyrop de rafinrie, le quintal 14 ℔. Eaux-de-vie, 175 ℔ les 32 veltes demandées.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Sept. 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

ALSACE.				AUCH.				GRENOBLE.				PERPIGNAN.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Béfort.	20	19	9	AUCH.	23*	19		Briançon.	26	5		Foix.	23	7	8
				Auvillars.	18	15									
Colmar.				Beaumont.	20	5		Buis.	28*	13	4				
				Fleurance.	17	5		Creſt.	25	17	6	Montlouis.	22		8
Haguenau.	19	9	4	Girons.	19	10		Embrun.	24*	7	6				
				Grenade.				Gap.	25						
Landau.	14*	10	1	Layrac.	20										
				Iſle Jourdain.	22	18	6	GRENOBLE.	24	17	1	Pamiers.	20*	12	6
Scheleſtat.	20	12	6	Mirande.	21			Montelimart.	27	6					
				Montrejau.	20	15	6	Romans.	24	15					
STRASB.	22*	10	8	Muret.								PERPIGNAN	30*	15	5
								Valence:	26						
wiſſembourg.	18	2	8	Nogaro.	16*	13									
				Tarbe.	21	11	3	Vienne.	25	18	4	Prades.	27	12	1
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	19	7	6	From. le ſep.	20	4	9	From. le ſep.	25	17	11	From. le ſep.	24	17	8
Pain la liv.		2	7	Pain la liv.		2	5	Pain la liv.		2	11	Pain la liv.		2	10
Avoine le ſ.	5	17	3	Avoine le ſ.	10		7	Avoine le ſ.	8	19	4	Avoine le ſ.	6	3	2
Foin le q.	1	14	3	Foin le q.	2	5		Foin le q.	2	14		Foin le q.	1	12	1
Paille le q.		19	8	Paille le q.	1		3	Paille le q.	1	4	3	Paille le q.		18	8

Navires en armement.

DU HAVRE, *le 10 Octobre 1768.*

Il ſe trouve en charge dans ce Port les Navires François qui ſuivent, ſçavoir:

1°. La *Marie*, de 180 tonneaux, Capitaine *Prevoſt*, du Havre, deſtiné pour la Martinique, & devant partir à la fin de Novembre prochain, Armateur M. L. *Prudhomme.*

2°. La *Providence*, de 100 tonneanx, Capitaine *Morel*, du Havre, pour le Cap S. Marc, le Port-au-Prince & Léogane, partira à la fin de Novembre: ceux qui voudront y charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Paris, à MM. *Marck*, *Heberts* & Compagnie; à Rouen, à MM. *Lacheſné Eudes* ſ. & au Havre à M. *Michel Gauvain.*

3°. La *Jeune Dorothée*, de 160 tonneaux, Capitaine *Duputel*, pour la Martinique, partira auſſi à la fin de Novembre prochain; ceux qui voudront y charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Paris, à MM. *Marck*, *Heberts* & Comp. à Rouen, à M. *L. Dumareſt*, rue du Gros-Horloge, & au

Havre, à M. *Michel Gauvain* ou au Capitaine.

Les Navires le *Saint-Jacques* & l'*Aimable Genevieve*, annoncés en charge pour le Cap; le premier le 12 Août, Gazette N°. 67; le second 16 Août, Gazette N°. 69, seront commandés, l'un par le Capitaine *Haze*, au lieu du Capitaine *Vieillard*; & l'autre par le Capitaine *Gamot*, à la place du Capitaine *Fautrel*.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 15 Oct. 1768.*		CADIX. *le 27 Sept.*	
Amsterdam,	55 5 8	Paris,	76 ½
Lond.	32	Amst.	95 ½
Hambourg,	179	Lond.	39 7 8c.
Madrid,	14 18	Madrid.	au pair
Cadix,	14 15	**MADRID.** *le 3 Octob.*	
Livourne,	94 ½	Londres,	40
Lyon,	1 p %	Amsterd.	96
		Paris,	15 7
		Cadix.	

LONDRES. *le 4 Oct.*		
		Escalins.
Amst. à 2 us.	35	
Dito à vue.	54. 8	
Hamb. à 2 us. ½	33 6	
		Den. st.
Paris, à un j. de d.	31. 5. 8c	
Dito à 2 us.	31 ¼	
Bord.	31 ⅛	
Cadix.	39	
Lisbonne,	66 ½ à 5 8c	
Livourne,	49 5 8c	

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 15 Octobre 1768.*

	H	ß	
Or de Portugal, à	712		marc.
Du Mexique à	706		
Du Perou à	698		
Les guinées à	710		
Ducats à	96	15	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à	98	7	6
Or à 20 karats à	83		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 g. à	51	17	6
Piastres.	48	15	

FINANCES.

Paiement des Rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt d'Oct.
Bonnet fils,	20e.	J.	20
Bonnet pere,	38e.	L.	17

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1768.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
Ac. des Indes.	1192 ½	1190	1190
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p %.	21	22 ½ 2m	22 ½
Prom. à 4 p %.	42 ½	43	43
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	847 ½	847 ½	845
Amortissement.			
2s. p. l. au Dix.	12		
3e. Loterie.			
Annuités.	306	306	
Coup. d'An.	61	61	
Emp. de 20 mil.	40	40	40
Emp. de 30 mil.	41 ½	41 ½	41 ½
Oct. 1759.	44		44
Canada.	46	46 ½ 10m	46
4e. L. Epoques	18 12e. 23	18 ½ 12e. 23	18 ½
Nouette.	40	40	40
Ac. de la caisse	1190	1190	1192 ½ dup. 60.
CONTRATS.			
tirage de la C.	3e. 372 5e. 336	3e. 372	4e. 336. 5e. 336.
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 84.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 20 au 30 Septembre 1768, il eſt entré dans ce Port 7 Navires François faiſant l'encombrement de 383 tonneaux, 8 Hollandois de 453, & 8 Anglois de 415 tonneaux ; ſçavoir, des François l'*Aurore* du Cap, Capitaine *Pierre Berlamont*, venant du Cap chargé de 428 cuirs ſecs en poil, 70 bariques creoles 11 futailles 15 quarts 1 barique de café ; le *Saint Antoine*, Capitaine *Coddevin*, venant d'Oſtende avec 60 balles de bois de réglisſe, 44 ballots de roile & 10 tonnes de morue ; le *Petit Elie* de Rouen, Capitaine *Etienne Helenne*, venant de Bordeaux chargé de 58 pieces d'eau-de-vie & 4 bariques de vin ; la *Providence* du Conquet ainſi que le ſuivant, Capitaine *Hervé Morin* ; le *Don de Dieu*, Capitaine *Noel Briellon*, venant tous deux de Marennes avec 221 muids de ſel ; la *Jalouſie* de Boulogne ainſi que le ſuivant, Capitaine *Robert Cornu* ; le *Saint Philippe*, Capitaine *Jean Louis Joan*, venant tous deux de Boulogne ſur leſt ; des Hollandois ; l'*Anne*, Capitaine *Ary Vanberkel*, venant de Roterdam ; le *Pelican*, Capitaine *Willem Dubbelt*, venant de Schiedam chargés tous deux de 160 fromages, 67 pieces 15 bariques de genievre, 4 tonnes de ſaumons, 30 caiſſes de pipes & autres marchandiſes ; la *Jeune Jeanne Bont*, Capitaine *Cornelis Ouwehandt* ; le *Jeune Lardert & Jacob*, Capitaine *Michel Renier*, venant tous deux de Maeſſluys chargés de 84 tonnes de morue & 106 tonnes de ſaumon ; la *Chriſtine Marie*, Capitaine *Ander Sorenſey*, venant de Sandifiord chargé de planches ; les *Deux Freres*, Capitaine *Ary Maat*, venant de Terveer chargé de 32 pieces de genievre, 12 tonnes de morue, 10 barils de ſaumons, 16 caiſſes de thé ; les *Deux Freres*, Capitaine *Jort Pilacis*, venant de Nieuport avec 300 pieces de papier peint ; le *Jeune Sebaſtien*, Capitaine *Thomas Vanderbende*, venant de Dort chargé de 159 caiſſes de ſucre, 50 barils de potin gris, 60 tonnes de ſaumons & 1000 planches ; des Anglois, la *Betſy*, Capitaine *Benjamin Stevens* ; la *Volonté d'Amis*, Capitaine *James Orsbon* ; le *Devoir*, Capitaine *Tedman Dooves*, venant tous trois de Rocheſter ſur leſt ; la *Volonté des Propriétaires*, Capitaine *Samuel Barber*, venant de Roterdam chargé de froment ; le *Partrick*, Capitaine *Chriſtophe Feaſon*, venant de Gottembourg chargé de thé & autres marchandiſes ; la *Nouvelle Britannia*, Capitaine *Robert Harriſſion* ; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Jean Simie*, venant tous deux de Sunderland ; le *Hardwick*, Capitaine *Michel Owner*, venant de Newcaſtle chargé de charbon de terre ainſi que les deux précédens.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de remps 18 Navires François de l'encombrement de 1488 tonneaux, 8 Hollandois de 839, 11 Anglois de 842, & 2 Eſpagnols de 81 tonneaux ; ſçavoir, des François, la *Victoire*, Capitaine *Pierre Tiphaigne*, allant aux Cayes chargé de briques, charbon de terre, beurre, bœuf ſale, bierre, fromages, &c. ; la *Renommée* de Vannes ; le *Moiſſonneur* de Nantes ; le *Hazard* de Penerf, allant tous trois à Vannes chargés de briques ; l'*Alexandre*, de Honfleur ; la *Badine* ; la *Marie Louiſe* de Dunkerque, allant tous trois à Rouen chargés de bled ; la *Jeune Urſule* du Croiſic ; l'*Américaine* de Nantes, allant tous deux à Nantes, l'un chargé de ferremens & ballots de diverſes marchandiſes, l'autre ſur leſt ; le *Phœnix* de Dunkerque ; le *Saint René* de Noirmoutier ; le *Deſir* de Saint Briac ; la *Marie Thérese* & le *Duc de Bourgogne* tous deux de Dunkerque, allant tous cinq à Bordeaux, les quatre premiers ſur leſt, le cinquiéme chargé d'huile, d'amidon & ballots de diverſes marchandiſes ; la *Parfaite* de Saint Briac, allant à Marennes ; l'*Aimable Roſe* de Rouen, allant à Honfleur ; le *Fortuné Prince de Conti* de Dieppe, allant dans ce même Port ; le *Saint Jean Joſeph* de Dieppe, allant à la Rochelle ſur leſt ainſi que les trois précédens ; des Hollandois, la *Jeune Gauke*, allant à la Mer Baltique ; la *Juliana*, allant à Maeſterland ; l'*Anne Chriſtine*, allant à Vieux-zoom tous trois ſur leſt ; le *Jeune Albert*, allant à Amſterdam avec tabac & autres marchandiſes ; la *Jalouſie*, allant à Oſtende avec ſucre & autres marchandiſes ; le *Ringende Jacob*, allant à Appenrade ; le *Pierre & Eliſabeth*, allant à Moſs chargés de pommes ; la *Demoiſelle Anne Catherine*, allant à Roterdam chargé de vin, cuirs ſecs & autres marchandiſes ; des Anglois, la *Diligence* ; la *Dorothée* ; la *Fortune*, allant tons trois à Suderland ; la *Molly*, allant à Glaſcow ; la *Sally*, allant à Yarmouth ; la *Providence*, allant à Porto Porto tous ſix ſur leſt ; la *Mouche*, allant à Bergues en Norwege ; la *Proſpérité de*

Marie; la *Libre Volonté*, allant tous deux à Dublin chargés d'eau de-vie comme le précédent; le *Marchand de Londres*, allant à Londres chargé d'indigo, d'eau-de vie & d'autres marchandises; les *Trois Sœurs*, allant à Lisbonne chargé de charbon de terre; des Espagnols, le *S. Joseph*, allant à Gênes chargé de tabac; le *Saint Jean-Baptiste*, allant à Saint Sébastien avec diverses marchandises seches.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 6 au 10 Octobre 1768, il est entré dans ce Port 8 Navires François & 3 Etrangers; sçavoir, des François, l'*Aimable Elisabeth*, Capitaine *Guillemette* du Havre; la *Diligente*, Capitaine *L. Labbé*, venant tous deux de la Guadeloupe, le premier en 53 jours, & le second en 62 jours de traversée; la *Rencontre*, Capitaine *le Cordier* du Havre, venant de Bordeaux avec vin, anizette, & farine; la *Notre-Dame de Clarté*, Capitaine *Fournier* de Grandville, venant de Nantes chargé d'ardoises pour Caudebec; l'*Aimable Marie Anne*, Capitaine *Digard* de Cherbourg, venant de ce même Port avec lard & beurre salé pour l'Amérique; la *Ville de Rouen*, Capitaine *Anglois* de Rouen, venant de Cadix chargé de vin & cochenille pour le Havre, le surplus de son chargement pour Rouen; la *Félicité*, Capitaine *Lenoble*; le *Bien Acquis* (*), Capitaine *de la Cour Sebirre*, tous deux de Saint Malo, venant du Banc de Terre-Neuve chargés de morues vertes; des Etrangers, le *Jeune Pierre*, Capitaine *Taake Janſen* fils Hollandois, venant de Rouen sur lest; l'*Elisabeth*, Capitaine *Shaw* Anglois, venant de Liverpool chargé de charbon de terre; le *Saint Jean Baptiste*, Capitaine *de Salcedo* Espagnol, venant de Bilbao chargé de laine.

DÉPART *de Navire.*

Il est sorti de ce même Port le 8 Octobre deux Navires François & 4 Etrangers; sçavoir, des François, l'*Aimable Françoise*, Capitaine *Maxime Duval*, allant à Rouen avec le restant de son chargement de Lisbonne; le *Saint Pierre*, Capitaine *Roger*, allant à Fecamp sur lest; des Etrangers, la *Paix*, Capitaine *Lafrengen* Suedois, allant à Rouen avec fer, acier, tôle, fil de laiton & fer blanc; l'*Elsa Maria*, Capitaine *Vorbroodt* Suedois, allant à Hambourg; le *Jean Gertrude*, Capitaine *Gerbrandts*, Hollandois, allant à Amsterdam chargés tous deux de sucre & de café; le *Payſan du Nord*, Capitaine *Rytter* Danois, allant à Bergues en Norwege chargé de café, houblon, marmites & pommes de reinettes.

(*) *L'équipage de ce Navire a beaucoup ſouffert du Ssorbut dont il a été attaqué*

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 8 Octobre 1768, il est entré dans ce Port 12 Navires Français & 1 Etranger, sçavoir, des François, le *Comte de Menou* de 400 tonneaux, Capitaine *Berthomé*, venant du Cap chargé de 492 bariques 10 quarts de sucre terré & tête, 34 bariques de sucre brut, 210 futailles 12 sacs de café, 9 bariques d'indigo, 4000 livres de bois de campêche, caret, cahoanne, cacao, confitures, syrop & tafia; la *Notre-Dame des Carmes*, Cap. *Martin Brinterch*; l'*Union*, Capitaine *Etienne Mirambeau*, venant tous deux de Bayonne avec résine, vin & jambons; le *Cheval Marin*, Capitaine *Pierre Rousseau*; la *Sainte Anne*, Capitaine *Pierre Fouet*; la *Bellonne*, Capitaine *Jean Ducot*, venant tous trois de Bordeaux avec farine, anisette, chaudieres de fonte & de fer, laine, cendre gravelee, bois jaune, résine & 83 tonneaux de vin; le *Prophète Elie*, Capitaine *Jean Brizard*, venant de Marans avec orge, graine de moutarde & vin; les *Cinq Freres*, Capit. *Louis Breton*, venant de Marans & de la Rochelle avec terre à fayence, peaux de moutons & de chevres, & vin; le *S. Martin*, Capitaine *Jacques Landreau*, venant de l'Isle de Ré chargé de vin; la *Sainte Foi*, Capitaine *Charles Courcier*, venant des Sables avec cendres de varech; le *Saint Jean*, Capitaine *Jean Brochet*, venant de Noirmoutier avec froment & vin; la *Sainte Anne*, Capitaine *Yves Hasconet*, venant de Redon avec vin; la *Notre-Dame de la Conception*, Capitaine *Jacques Echeverria* Espagnol, venant de S. Sebastien avec fer en barres.

DÉPART *de Navires.*

Il est sorti de ce même Port dans le même espace de temps le Navire François la *Ville de Nantes*, Capitaine *Joseph Cadou*, allant à Dunkerque avec sucre brut, indigo, café, cacao & coton, & 6 Etrangers; sçavoir, la *Concorde Sophie*; le *Martinus Senior*, allant tous deux à Hambourg; le *Zeldenrust*, allant à Amsterdam; les *Deux Sœurs*, allant à Bruges chargés tous quatre de pierres à fusils, indigo, sucre brut & terré, café, syrop, gingembre, cacao & eau-de vie; le *Saint Jean-Baptiste*, allant à Cork avec cercles & ozier; la *Défiance*, allant à S. Ander avec fayence, estampes & toile.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.